

*SÉANCE DU 18 JUILLET 2016*  
*20 H 30*

L'an deux mil seize, le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Mmes et MM RAIGNEAU, GRAILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, TOUZELET, ALVERGNAT, MOREAU.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. RAIGNEAU), M. RISSET (pouvoir à Mme GRAILLAT).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MOREAU Patrick

**COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :**

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir effectuer une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat qui a eu lieu à NICE le 14 juillet dernier.

**ORDRE DU JOUR**

***N° 2016-42***

**RÉVISION TARIFS CANTINE**

Le Conseil Municipal approuve le bilan d'exploitation de l'exercice écoulé faisant apparaître un déficit de 22 085.36 €.

Après en avoir délibéré, il décide de fixer le prix du repas applicable à partir de la rentrée 2016, à 3.70 € pour les enfants et 7.15 € pour les adultes.

***N° 2016-43***

**RÉVISION TARIFS GARDERIE**

Le Conseil Municipal approuve le bilan d'exploitation de l'exercice écoulé faisant apparaître un déficit de 1 114.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de maintenir les tarifs de l'année passée soit pour la rentrée 2016 :

7 H 00 – 8 H 40	2.70 €
8 H 00 – 8 H 40	1.40 €
11 H 10 – 12 H 30 (le mercredi uniquement)	2.70 €
16 H 00 – 17 H 30	3.00 € (gouter inclus)
16 H 00 – 18 H 30	3.80 € (gouter inclus)

***N° 2016-44***

**PARTICIPATION GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir la participation annuelle de la Commune de Melleroy à 2 500.00 €.

**N° 2016-45****DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR LES INONDATIONS DE MAI A JUIN 2016**

M. le Maire présente au Conseil Municipal, les devis de remise en état des différents sites endommagés lors des dernières inondations

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 73 739.00 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les inondations de mai à juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 73 739.00 €,
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Travaux	73 739.00	Dotation solidarité	22 122.00
Maîtrise d'œuvre		Région	
		Département	
		Autre	
		Autofinancement	51 617.00
Total	73 739.00	Total	73 739.00

- sollicite une subvention de 22 122.00 € au titre de la DETR, soit 30 % du montant du projet,

- s'engage à financer le solde sur les fonds libres de la commune soit 51 617.00 €,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

**N° 2016-46****APPROBATION RAPPORT ANNUEL SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT RURAL**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SAR.

Ce document est approuvé à l'unanimité

**N° 2016-47****APPROBATION RAPPORT ANNUEL SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SPANC.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

**N° 2016-48****FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE**

M. le Maire présente au Conseil un courrier de l'Association de Maire du Loiret signalant les difficultés rencontrées par l'Association de Gestion de Refuge Animal (AGRA) de Chilleurs-aux-Bois et proposant la création d'une structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental compétente en matière de fourrière animale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'une structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental compétente en matière de fourrière animale.

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL (EPFLI)**

M. le Maire rappelle au Conseil, qu'en qualité de membre de l'EPFLI, son avis est sollicité pour toutes demandes d'adhésion ou de retrait d'une commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'adhésion de la commune d'Aschères-le-Marché et le retrait de la commune de Charmont-en-Beauce.

**N° 2016-50****DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	73925	+ 2 760.00 €		
Dotation nationale de péréquation			74127	+ 2 760.00 €
<b>Section de fonctionnement</b>		+ 2 760.00 €		+ 2 760.00 €

**N° 2016-51****TRAVAUX SIVLO**

M. le Maire présente au Conseil le projet de travaux réalisé par le SIVLO qui consistent à créer un bras de contournement sur la parcelle communale YN 51 sur une longueur de 90 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite que le SIVLO s'engage à conserver la répartition sur les deux bras, qu'il mette en place un repère de niveau et que les chemins empruntés pour l'accès au chantier soient remis en état.

**TRAVAUX**

M. le Maire informe présente au Conseil le compte-rendu de la commission des travaux qui s'est tenue le 13 juillet dernier. Il précise que les entreprises retenus seront invitées à rencontrer les membres de la Commission de Travaux afin d'établir le planning d'intervention.

**ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES**

M. le Maire précise au Conseil que ses travaux bénéficient d'une aide de 50 % du HT dans le cadre de la DETR.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis suivants :

- SPECIEL (électricité)	735.54 € HT
- ALIZÉ FLUIDES (plomberie)	2 408.00 € HT
- SARL THIERRY (maçonnerie)	6 471.80 € HT
- Entreprise MOREAU (menuiserie)	6 153.00 € HT

Pour un montant total HT de 15 768.34 € HT

**LOGEMENT AGENCE POSTALE**

Afin de régler des problèmes de moisissures qui ressortent dans le logement de l'Agence Postale, M. le Maire présente les devis pour la pose d'un isolant et la modification de la plomberie ou la pose d'une centrale de traitement de l'air.

Le Conseil Municipal décide de retenir la solution de pose d'une centrale de traitement de l'air présentée par l'entreprise Murprotec dont le devis s'élève à la somme de 5 059.20 € TTC.

**STATION DE POMPAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir les devis suivants :

- SARL THIERRY	23 832.42 € HT
- HARRY Thierry	680.00 € HT
- SAS CHAMPION (version Inox)	4 904.00 € HT
- LEBEAU	6 451.17 € HT
Pour un montant total HT de	35 867.59 € HT

M. le Maire précise qu'à ces travaux, il faudra ajouter la peinture extérieure du bâtiment. Des devis seront demandés.

### **DÉFENSE INCENDIE « LA CAVE »**

M. le Maire précise que ces travaux bénéficient d'une aide de 50 % du HT dans le cadre de la DETR.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise MERLIN d'un montant de 15 226.25 € HT. M. le Maire précise que ce devis sera certainement revu en raison d'une modification de l'emplacement d'implantation initial.

### **COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS**

Le Conseil prend connaissance des comptes rendus du SAR du 23 mars 2016, du Syndicat du Gâtinais du 06 avril 2016, de la Communauté de Communes des 11 avril et 26 mai 2016 et du SIVLO du 17 mai 2016.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

- Mme ALVERGNAT informe le Conseil que les membres du Pays Gâtinais seront des représentants des Communautés de Communes et non plus des communes.

Elle précise que le Pays Gâtinais va développer les aides à l'animation touristique (festivals, randonnées, son et lumières...) afin d'attirer les touristes dans la région. Il propose également un soutien aux artisans et commerces.

M. MARTIN propose d'étudier la mise en valeur du camping et des abords pour développer le tourisme de passage sur la commune.

- Mme DESAVEINES informe le Conseil que, comme cela avait été demandé lors d'une dernière Commission Scolaire, la garderie périscolaire a été déplacée dans la classe de la Directrice. Ce déménagement va entraîner quelques modifications (pose de prises électriques, acquisition d'un micro-ondes). Il est prévu l'acquisition d'un téléphone portable réservé pour la garderie).

- Mme TOUZELET fait remarquer le manque de visibilité au carrefour de Bréau.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 00.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER Pouvoir à M. RAIGNEAU	M. RISSET Pouvoir à Mme GRAILLAT	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU